

Rouen, le 21 NOV. 2018

Le Président

MONSIEUR STEPHANE BARRE
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE
SEINE-MARITIME
MAIRE D'OISSEL
PLACE DU 8 MAI 1945
76350 OISSEL

Monsieur le Conseiller départemental,

Che Stéphane,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 18 octobre dernier par lequel vous attirez mon attention sur la situation des CMS et des services de PMI.

Vous faites référence à des « fins de détachement annoncées à plusieurs professionnelles » de PMI et vous en inquiétez.

Je vous informe qu'il n'y a aucune stratégie de non renouvellement systématique des détachements. Ces derniers mois, la collectivité a ainsi procédé au renouvellement de nombreux détachements ainsi qu'à des intégrations. En revanche, à chaque opportunité, est étudiée l'adéquation entre le besoin et les effectifs, sur la base d'un outil d'analyse des charges existant depuis de nombreuses années au niveau de la PMI. Ces charges sont actualisées chaque année.

Sur le périmètre de la métropole, l'étude des charges n'était pas finalisée sur un secteur et un contrat n'a été renouvelé que pour six mois en l'attente des résultats de l'étude. Il a d'ailleurs été depuis renouvelé pour la durée habituelle, la nécessité de ce poste ayant été confirmée sur ce secteur.

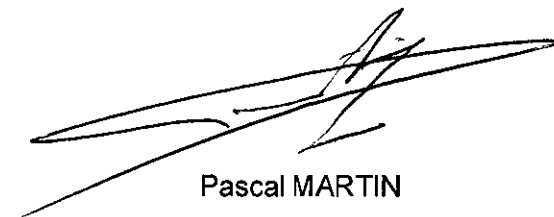
Les mobilisations de professionnels auxquelles vous faites référence se sont malheureusement fondées sur une extrapolation erronée d'un évènement particulier qui avait été mal interprété. C'est pourquoi le directeur général des services a organisé une réunion début novembre avec l'ensemble des personnels de PMI en situation de détachement en lien avec les malentendus et informations qui ont pu être véhiculés à ce sujet.

.../...

De manière plus générale, en ce qui concerne les effectifs présents dans les CMS, je puis vous assurer être attentif au maintien des ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins, ce qui est désormais possible à travers l'évolution de l'organisation et des outils : c'est la mission dévolue aux responsables de CMS qui suivent de près l'activité des CMS. À titre d'exemple, je vous informe que sur les CMS de votre canton, on compte ainsi 46 agents, dont 15 de PMI, se répartissant ainsi : 13 à Oissel et 32 sur les deux CMS de Saint-Etienne-du-Rouvray, ce qui montre bien que le Département maintient auprès des populations fragiles des effectifs importants.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi



Pascal MARTIN